Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072312-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072312- Adressage – création d'un lieu-dit

Le GAEC Renault demande la création d'un lieu-dit au niveau de leur poulailler. En effet, sur leurs documents officiels, l'adresse indiquée est « La lande de cojail », or ce lieu-dit n'est pas intégré à la base adresse de la commune. Il est donc proposé de créer ce lieu-dit qui correspondrait aux bâtiments d'exploitation situés au droit de la parcelle cadastrée section AD n°66.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de créer le lieu-dit « La lande de cojail » au droit de la parcelle cadastrée section AD n°66 ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,